

# Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais

Communes de :  
Brignais  
Brindas  
Chaponost  
Chevinay  
Courzieu  
Grézieu la Varenne  
Messimy  
Pollionnay  
Sainte Consoce  
Soucieu en Jarrest  
Thurins  
Vaugneray  
Yzeron

5, place de l'Eglise - 69670 Vaugneray  
Tél. : 04 78 45 96 75 Fax : 04 78 45 96 39

## ARRETE n°07/20

Le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5211.9 ,  
Vu la délibération du Comité Syndical en date du 30 juillet 2020 élisant M. Didier COQUARD en  
qualité de Vice-Président,  
Considérant qu'en application de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales  
le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à  
un Vice-Président,

### ARRETE

Article 1 : Monsieur Didier COQUARD, 2ème Vice-Président, est délégué pour remplir les  
fonctions relatives à la Centrale Photovoltaïque, et à la gestion de la totalité du site des anciennes  
carrières situé sur la commune de Millery

Article 2 : Monsieur Didier COQUARD, 2ème Vice-Président reçoit délégation pour la signature  
des documents suivants :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, mandats de  
paiement, titres de recettes et autres pièces comptables, relevant de sa délégation

Article 3 : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet
- Monsieur Le Receveur Syndical
- l'intéressé

Notifié à l'intéressé le  
Signature du délégataire



Transmis au représentant de l'Etat le

Fait à Vaugneray,  
le 14 septembre 2020

Le Président qui certifie sous sa  
responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte



REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2020

Application agréée E-legalite.com